

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 16 Décembre 2022

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 9 décembre 2022. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 16 décembre 2022.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 25 NOVEMBRE 2022**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **URBANISME - ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT**
- V. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VI. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- VII. **PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Chantal WALLON-PELLO, Oliver BURY, Pauline REINACHTER, Annick GOUINEAU

Excusés : Fabrice CAZAVANT (pouvoir à F BORDET), Stéphane TRIFILETTI (pouvoir à J GUILLOT), Jérôme TISSIDRE (pouvoir à O BURY)

Absents : Laurence PACAUD

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 25 NOVEMBRE 2022

Le Maire a rappelé que le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 octobre n'avait pu être approuvé en séance et qu'il avait donné une semaine aux Conseillers Municipaux pour faire leurs éventuelles remarques.

Aucune remarque n'ayant été faite quant aux comptes rendus du 28/10 et du 25/11, les deux sont approuvés à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Situation locative du Presbytère

Le Maire remercie les Brigades Vertes pour le travail réalisé lors du nettoyage du parc du Presbytère. L'ex-locataire a enlevé une grande partie de ses affaires personnelles. L'appel en justice, maintenu par la locataire se tiendra en février.

2) Décisions modificatives budgétaires

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

INVESTISSEMENT				
Dépenses			Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant		Article (chap) - Opération	Montant
21534(041) Réseaux électrification	13 828.65		13258(041) Autres groupements	5526.65
			168758(041) Autres groupements	8 302.00
Dépenses			Recettes	
Total Dépenses	13282.65		Total Recettes	13828.65

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3 décrite ci-dessus.

3) Intégration des travaux en régie au titre de l'année 2022

Considérant pour la Commune la nécessité de valoriser le travail fait en régie directe,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les tableaux des travaux en régie correspondant aux différentes opérations nommées ci-dessous pour un montant global de 13 556.62€

Rénovation logement Presbytère

FOURNITURES				
N° Article	N° Mandat	Fournisseur	HT	TTC
6068	695	PPG Distribution	308,83	370,60
6068	696	PPG Distribution	92,00	110,40
728	6068	Ets Chambon	84,33	101,20
789	6068	PPG Distribution	121,11	145,33
866	6068	PPG Distribution	38,32	45,98
910	6135	Loxam	192,01	230,41
TOTAL			836,60	1003,92
PERSONNEL				
N° Article	Agent	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
17,63	LEGROS Yoan	48	17,63	846,24
6411	GALLENON Pascal	52	19,86	1032,72
6411	PICOULET Éric	60	20,30	1218,00
6411	RAVAUD Jean-Pierre	36	17,37	625,32
TOTAL			3722,28	
TOTAL DE L'OPERATION			4558,88	4726,20

Réfection mur rue des Bateliers

FOURNITURES				
N° Article	N° Mandat	Fournisseur	HT	TTC
6068	632	VM Matériaux	497,42	596,90
6135	633	Locatoumat	231,27	277,52
6068	351	VM Matériaux	109,05	130,86
TOTAL			837,74	1005,29
PERSONNEL				

N° Article	Agent	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
6411	GALLENON Pascal	36	19,86	714,96
6411	PICOULET Éric	24	20,30	487,20
6411	RAVAUD Jean-Pierre	12	17,37	208,44
TOTAL				1410,60
TOTAL DE L'OPERATION			2248,34	2415,89

Création Poste de Secours Baignade

FOURNITURES				
N° Article	N° Mandat	Fournisseur	HT	TTC
6068	333	M Bricolage	107,92	129,50
6135	337	Locatoumat	236,00	283,20
6068	476	Rexel	252,94	303,53
6068	507	Cedéo	60,01	72,01
6068	508	Cedéo	32,21	38,65
6068	513	M Bricolage	133,54	160,25
TOTAL			822,62	987,14
PERSONNEL				
N° Article	Agent	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
6411	SIMONNET Michel	10	21,02	210,20
6411	BERGER Philippe	15	19,78	296,70
6411	GALLENON Pascal	15	19,86	297,90
TOTAL				804,80
TOTAL DE L'OPERATION			1627,42	1791,94

Création Point Info Tourisme

FOURNITURES				
N° Article	N° Mandat	Fournisseur	HT	TTC
6068	112	M Bricolage	63,50	76,20
6068	115	M Bricolage	165,83	199,00
6135	119	Locatoumat	137,38	164,86
6135	120	Locatoumat	519,44	623,33
6068	192	M Bricolage	33,17	39,80
6068	193	M Bricolage	130,42	156,50
6068	194	Moreau et fils	48,00	57,60
6068	195	Point P	567,31	680,77
6068	334	Frans Bonhomme	854,19	1025,03
6135	335	Locatoumat	171,00	205,20
6135	336	Locatoumat	167,85	201,42
6068	863	Frans Bonhomme	22,10	26,52
TOTAL			2816,69	3380,03
PERSONNEL				
N° Article	Agent	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant

6411	SIMONNET Michel	18	21,02	378,36
6411	BERGER Philippe	18	19,78	356,04
6411	GALLENON Pascal	18	19,86	357,48
6411	PICOULET Éric	4	20,30	81,20
6411	RAVAUD Jean-Pierre	4	17,37	69,48
			TOTAL	1242,56
TOTAL DE L'OPERATION			4059,25	4622,59

4) Projet de réforme de la taxe d'aménagement

La Commune a perçu 26 000 € au titre de la taxe d'aménagement 2022.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire va voter une motion relative aux modalités de perception de cette dernière qui, désormais, sera déclenchée lorsque le contribuable déclarera l'achèvement des travaux.

5) Aménagement du parking devant la Mairie

Le Maire ayant sollicité une subvention dans le cadre des amendes de police pour l'aménagement du parking de la Place des Halles, la Commune s'est vue attribué la somme de 24 000 €.

6) Participation 2023 au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

La participation de la Commune au SDIS qui s'élevait en 2022 à la somme de 19 371 € sera de 21 744,29 € en 2023, ce qui représente une nette augmentation.

7) Prestataire verbalisation électronique

Le Maire rappelle la nécessité de doter l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) d'un système de verbalisation électronique. Trois organismes ont été contactés.

Organisme	Caractéristiques du système	Prix
ANTAI	Saisie sur pc fixe	Gratuit
Agelid	Solution mobile	Acquisition : 1 444.80€ Coût annuel : 162€
YPOK	Solution mobile	Acquisition 1485.60€ Coût annuel : 210€

Il s'avère que la solution fixe n'est pas adaptée à une utilisation sur le terrain. De même, le retour d'expérience de différents ASVP indique une utilisation plus ergonomique et adaptée du matériel fourni par YPOK.

Le service comprend la fourniture d'un téléphone portable et d'un logiciel de transmission. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition YPOK.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Compte-rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du 1^{er} décembre 2022

- Décisions modificatives budgétaires pour pallier à l'augmentation des coûts de l'énergie et des salaires,
- Le filet inflation (30% d'acompte pour faire face à la hausse) a été réglé le 16 mars 2022,
- Le SIVOS va percevoir 6 000 € pour les transports scolaires, lié au fait de l'accompagnateur dans la navette,
- 3 postes d'agent de maitrise ont été créés.

Questions diverses

- Le temps de pause méridienne à Crazannes,
- La formation POW WOW,
- La restauration scolaire à Crazannes,
- Le projet alimentaire territorial,
- Les remplacements et les projets de l'accueil de loisirs.

Problème relevé

- Un déficit d'efficacité dans l'expérience des nouveaux agents.

2) Compte-rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) du 15 décembre 2022

La secrétaire du SIVOS doit faire passer seule les entretiens annuels. Il sera nécessaire de les préparer avec les élus des Communes respectives.

Un agent du SIVOS va effectuer la formation pour être cantinière.

Un autre agent doit établir un livret d'accueil détaillant les tâches de chaque poste et tout nouvel agent sera accompagné par un plus ancien.

Une nouvelle organisation des horaires de la secrétaire du SIVOS est à l'étude.

La Trésorerie Principale a alerté la secrétaire du SIVOS s'agissant d'une participation financière de la Commune de Crazannes non réglée à ce jour.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Projet d'aménagement de la Place des Halles

Compte-rendu des travaux

La route a été préparée pour recevoir l'enrobé. Les travaux sont arrêtés depuis le 16 décembre. Ils reprendront le 9 janvier pour une fin du chantier fin février.

2) Projet de supérette : implantation

Une proposition d'implantation de la supérette sur la place du Saint-Alexis a été faite au représentant de la société API. Cette implantation a été acceptée par la délibération N° 20221125_06 en date du 25 novembre 2022.

Pour réaliser l'implantation, il faudra supprimer une partie de la haie entre la propriété Peleton et le parking. L'objectif est que la supérette soit opérationnelle l'été prochain.

Après délibération, le Conseil Municipal, vote le projet d'implantation de la supérette (13 voix pour, 1 abstention, 1 absence).

3) Programme Life Vison : conventionnement et fiches-actions

Le vison d'Europe est le carnivore le plus menacé d'Europe.

Sa dernière aire de répartition va des Pyrénées Atlantiques à la Charente Maritime. Malgré toutes les menaces sur cette espèce, son grand prédateur, le vison d'Amérique n'est pas encore présent en Charente Maritime. D'où l'espoir, en signant la convention d'actions de gestion conservatoire sur 4 parcelles communales (26,5 hectares au total) avec la Ligue de Protection des Oiseaux, de contribuer à la survie de cette espèce.

C'est un engagement sur 6 ans avec un plan de gestion des parcelles.

- La parcelle de peupliers le long du pré Valade n'aura que des interventions ponctuelles sur les arbres menaçant la sécurité, par exploitation ou diminution du houppier pour moins de prise au vent.

Une zone de dépôt de déchets verts (tonte uniquement) sera clairement identifiée en bordure (derrière les poubelles).

- 2 parcelles sur le chemin de la prairie seront laissées en libre évolution.
- La parcelle affermée par Vincent David sera soumise à des périodes de gestion (fauches et pâturages), des pratiques de tailles respectueuses, des créations de zones tampons et de libre évolution des zones déjà boisées.

Une signalétique sera installée prochainement et une réunion d'information à destination des habitants sera organisée dans les mois à venir.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention

4) Mise en œuvre du document d'informations sur les risques majeurs (DICRIM)

Un Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM) sera mis à la disposition de tous les Port d'Envallois par la Municipalité. Cette plaquette identifiera très précisément les risques : inondations, tempêtes, autoroute (transport de matières dangereuses) ...

5) Prochaine réunion de la commission urbanisme PLU

La prochaine réunion de la commission urbanisme aura lieu le 12 janvier à 17h30 à la Mairie.

6) Point sur la collecte des déchets ménagers et du textile à compter du 1^{er} janvier 2023 (localisation des bornes d'apport volontaire)

Des changements sur la collecte des déchets ménagers vont avoir lieu à compter du 1^{er} janvier 2023. Les sacs noirs seront collectés tous les 15 jours. Les sacs jaunes seront toujours collectés toutes les semaines. Les biodéchets seront soit compostés, soit collectés via deux bornes d'apport volontaire. Deux localisations sont proposées :

- La première à proximité de la cloche à verre à Saint-James,
- La seconde à la salle polyvalente où sera également installée une borne textile.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces localisations.

7) Opérations de délestage électrique

Aucune opération de délestage électrique n'est prévue pour l'instant.

En cas de délestage, les administrés seront prévenus via les réseaux sociaux ou par ECOWATT à J-3. Les personnes en situation de fragilité auront une nouvelle information à J -2 et les écoles seront prévenues à J -1, 17h00.

8) Balade thermographique

La Communauté de Communes Cœur de Saintonge en partenariat avec la Commune organise une balade thermographique le 07 février à partir de 18h00.

Elle partira de la Mairie pour 2,4 kilomètres à travers le bourg où de bâti en bâti et avec l'aide de caméras thermiques, il sera possible d'analyser les déperditions énergétiques et de constater les défauts d'isolation des bâtiments.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises jusqu'au 15 janvier 2023 (05 46 91 73 31).

9) Enquête publique sur l'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) pour l'irrigation

Le Maire propose d'adresser le texte suivant au Commissaire Enquêteur.

Dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle de Prélèvement d'eau sur les bassins de Charente aval et ses affluents (Boutonne infra, Gères Devises, Antenne-Rouzille, Bruant, Arnoult et Seugne) portée par l'OUGC Saintonge, vous voudrez bien trouver ci-dessous les observations et propositions de la Commune de Port d'Envaux.

1. Les volumes prélevés doivent être compatibles avec la ressource disponible :

Le bassin Antenne-Rouzille, comme la plupart des autres, franchit le seuil de crise 8 années sur 10 (au lieu de 2 sur 10 tolérés par la réglementation), signe que les volumes consommés actuellement ne sont pas en adéquation avec la ressource disponible. Malgré ces constats, les volumes demandés dans la présente AUP sont supérieurs de 51% à ceux consommés en moyenne entre 2016 et 2020, ce qui n'est pas souhaitable.

L'AUP définit les volumes et les règles de répartition des prélèvements pour une longue période allant de 2022 à 2036. Des objectifs de réduction des volumes prélevables ont été définis en 2011, ils devaient être atteints en 2021 et cette échéance a été reportée à 2027. Les volumes ici demandés sont en moyenne de 15% supérieurs aux volumes objectifs, 39% pour la Seugne. Les volumes ici proposés (à l'échéance 2036) alors que la ressource s'avère déjà insuffisante devraient au contraire être plus ambitieux.

En 2011, les enjeux liés au changement climatique n'étaient pas aussi prégnants qu'aujourd'hui et nous ne pouvons-nous satisfaire d'une proposition de prélèvement qui n'anticipe pas la baisse moyenne de 30% de la recharge des nappes phréatiques évaluée par l'étude Explore 70, citée dans le rapport.

2. Le Plan Annuel de Répartition (PAR) doit permettre de réduire l'impact des prélèvements les plus proches des cours d'eau :

Les suivis de linéaires d'assecs permettent de quantifier d'importants linéaires de cours d'eau pour lesquels les prélèvements aux abords ne permettent pas d'assurer des écoulements toute l'année et donc préserver les enjeux biologiques. Le PAR devrait permettre de répondre à ces problèmes localement, forage par forage en modulant le volume alloué grâce à la note environnementale telle que proposée dans l'étude.

Nous souhaitons que les volumes alloués dans le PAR soient le reflet de cette note environnementale et en adéquation avec la ressource disponible localement et non en lien avec les volumes consommés les années précédentes.

3. Préserver la ressource en eau potable :

Les volumes prélevés dans la nappe captive du crétacé ne font l'objet d'aucune réduction alors que l'accord relatif à la préservation qualitative des nappes du crétacé en Charente-Maritime prévoit de préserver cette ressource. Elle est de meilleure qualité donc destinée à l'eau potable et doit faire l'objet de la plus grande attention.

4. Arroser en priorité les cultures consommées localement :

Les éleveurs le demandant devraient avoir un accès à l'eau leur permettant de produire l'alimentation nécessaire à leur bétail. Les maraîchers ne peuvent pas abandonner leurs cultures à partir du mois de septembre alors qu'ils approvisionnent des marchés locaux.

Ces cultures assurant des besoins locaux et nécessitant de faibles volumes d'eau devraient être la toute première priorité des prélèvements alloués et voir leurs demandes automatiquement acceptées. L'AUP et le PAR devraient donc définir clairement les cultures ou exploitations prioritaires (circuits courts, cultures locales,) et des règles permettant un accord systématique aux demandes de faibles volumes (par exemple 5000 m3).

En l'absence de la prise en compte des différents points décrits ci-dessus et de l'attention citoyenne grandissante sur les questions de l'eau, de la biodiversité et du changement climatique, Le Conseil Municipal de Port d'Envaux, à l'unanimité, émet un avis défavorable à ce dossier.

V. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés communaux

Ramassage des feuilles centre bourg, rue des bateliers, parking du saint Alexis et monument aux morts,

Mise en place des décorations de Noël,
Réalisation des fondations d'un mur Place des Halles,
Début de construction du mur en parpaings,
Mise en place du parterre de l'église,
Rebouchage de trous devant l'atelier,
Transport de tables,
Entretien courant.

2) Travaux réalisés par les entreprises

Nettoyage du parc de la cure et à saint James par les Brigades Vertes,
Reprise du chantier Place des halles le 09 janvier,
Travaux réalisés à ce jour :

Quai de Carénage

- Des parkings ont été aménagés avec de la terre et des pierres. Il ne reste plus qu'à semer la pelouse,
- Deux entrées en béton lavé,

Place des Halles

- Le béton lavé a été partiellement réalisé.

Rue du port, quai de carénage et Place des Halles

- Les rues ont été empierrées et sont prêtes à recevoir l'enrobé.

Rue des pêcheurs

- Levée des réserves

3) Projet des travaux

Point tourisme et cure,
Eclairage de la salle Polyvalente.

VI. INTERCOMMUNALITÉ

1) Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 30 novembre

Subventions aux associations

La fête des Lapidiales, du 09 au 11 septembre 2022, a clôturé la saison artistique commencée au mois de mai au travers du programme d'accueil en résidence de 8 artistes sur les sites de l'Échappée Nature et de la carrière des Chabossières consacré aux cultures des pays de la mer Baltique. Au programme sieste musicale, café philo, projection cinéma, cuisson dans le four dragon, apéritif conté, repas nordique...

Budget prévisionnel : 11 985 euros. Montant sollicité et attribué : 1 500 euros.

Taxe d'Aménagement Majorée (TAM)

Une réforme de la TAM est applicable depuis l'article 109 de la loi de finance n°2021-1900 du 30/12/2021. Cela impose désormais aux Communes ayant institué une TAM d'en reverser une fraction à leur Intercommunalité. Cette réforme est obligatoire et précise le reversement de « tout ou partie » de la TAM communale vers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Il convient cependant de retenir que les conditions de reversement sont encore peu précises et que la veille administrative et juridique doit encore se poursuivre. Le Président de la Communauté de Communes a proposé de faire remonter une motion au nom des Communes concernant les grandes inquiétudes de la mise en place de cette réforme sur les finances communales.

Accueil de Loisirs les P'tites Mésanges : Subvention exceptionnelle

Sur les périodes 2016-2017 et 2018, la subvention de la Communauté de Communes (CdC) n'a pas été suffisante pour équilibrer les dépenses engagées par la Commune de Sainte Radegonde au titre de l'accueil de loisirs. Ce déficit a mis en difficulté la Commune, jusqu'au point d'être accompagnée par la Sous-Préfecture sur ce sujet, dans le cadre de la procédure d'alerte. A partir de 2019, le conventionnement redéfini a entraîné un soutien plus important de la CDC envers la Commune, qui n'est maintenant plus en déficit pour le centre de loisirs. Cependant le déficit accumulé sur les années 2015 à 2018 ne permet pas à la Commune de sortir de ses difficultés financières. C'est pourquoi, la CdC, sur avis de la Sous-Préfète, au titre de l'exercice de la compétence enfance-jeunesse, a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 71 000€, afin que la Commune de Sainte Radegonde puisse sortir de ses difficultés financières.

2) Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du Pays de Saintonge Romane du 7 décembre

Un Plan Alimentaire Territorial (PAT) est engagé à l'échelle de la Saintonge Romane sur les 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Pays de Saintonge Romane. Ce PAT comporte 3 axes principaux :

- Favoriser la connaissance et le lien avec les producteurs locaux,
- Permettre une restauration collective locale répondant aux obligations actuelles (Loi EGA-LIM),
- Combattre la précarité alimentaire.

3) Compte-rendu de la réunion de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente (EPTB) du 8 décembre sur la vulnérabilité aux inondations

Un diagnostic de vulnérabilité aux inondations est proposé par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge et l'EPTB Charente.

C'est une opération proposant une évaluation gratuite de la vulnérabilité de son foyer ou de son activité à l'inondation, dans les Communes de Port-d'Envaux, Crazannes, Geay, Romegoux et La Vallée.

Ce dispositif de diagnostic est :

- **Gratuit** : entièrement financé dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Charente,
- **Personnalisé** : adapté au bien et la situation de chacun,
- **Valorisable** : le diagnostic et les aménagements réalisés peuvent valoriser le bien,
- **Confidentiel** : ne donne lieu à aucun contrôle ou démarchage commercial.

Quels sont les objectifs du diagnostic ?

- Mieux connaître le risque d'inondation,
- Identifier les points sensibles de l'habitation ou activité face à l'inondation,
- Proposer des mesures pour sécuriser et limiter les dégâts éventuels,
- Évaluer le coût de ces mesures, par ordre de priorité,
- Permettre de bénéficier à terme de financements publics pour la réalisation des travaux.

Qui est concerné ?

Toute personne dont l'**habitation** se situe :

- Dans les communes riveraines du fleuve Charente : Port-d'Envaux, Crazannes, Geay, Romegoux et La Vallée,
- Dans la zone inondable identifiée dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Le dispositif s'adresse aussi aux **entreprises** situées en zone à risque.

Les documents relatifs au PPRI sont consultables sur le site des services de l'Etat en Charente-Maritime, « Charente – Aval » : charente-maritime.gouv.fr

4) Compte-rendu de la réunion de l'association Village de Pierres et d'Eau

Lors de cette réunion de nombreux points ont été abordés :

Bilan de la saison estivale 2022

Toutes les Communes ont noté une fréquentation estivale en hausse avec cependant une montée des incivilités.

Bilan financier

Les adhésions représentent 7000 euros par an alors que les dépenses s'élèvent à 4000 euros. Les avoirs actuels s'élèvent à 50 000 euros.

Une dynamique à relancer

L'idée qui a été évoquée et qui pourrait être retenue pour relancer la dynamique de l'association à compter de 2024 serait la mise en place d'un spectacle dans chaque Commune tout au long de la saison estivale. La logistique (accueil, mise en place) serait à charge des Communes. Les animations seraient financées par l'association.

Prochaines élections

Le renouvellement des membres du conseil aura lieu lors de la prochaine réunion.

Nouvelles demandes d'adhésion

7 villages ont demandé leur adhésion au titre de l'année 2023.

Statuts et le règlement intérieur

Ils seront revus lors de la prochaine réunion.

Cotisations 2023

Elles sont inchangées soit 500 euros pour les Communes adhérentes.

Prochaine réunion

Elle se tiendra à Port d'Envaux à 14h30 fin février ou début mars.

La date reste à définir.

VII. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**

1) Manifestations passées

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Paroisse	Messe	26/11	Célébration d'une messe dans le cadre des fêtes patronales. Pour Port d'Envaux Fête de " St Saturnin"
CDC Cœur de Saintonge	Le Père Noël est un Ro'Coeur	26/11	Le « Père Noël est un Ro'Coeur », 3e édition, a été un succès. Il s'agissait de permettre à des enfants « qui n'ont pas toujours de cadeau », de bénéficier d'une rencontre et d'une photo avec le Père Noël. Pour répondre à ce challenge solidaire, la CDC Cœur de Saintonge coorganisait avec l'association à but culturel Fête du Bruit de Saint-Porchaire, le Secours catholique et le Conseil départemental, en proposant aux participants un prix d'entrée à 5 euros, ou le don d'un jouet neuf. Alors, autant dire que la participation de plus de 195 personnes a montré que l'action humanitaire, en cette période, répondait à des préoccupations essentielles d'une partie non négligeable de la population : 70 enfants de 0 à 12 ans sur le territoire saintongeais.
CYCLAD MAIRIE	Réunion Publique	28/11	Plus de 80 personnes présentes pour cette réunion d'information sur la nouvelle organisation du ramassage des déchets ménagers à partir du 2 Janvier 2023.
Médiathèque	Café Roman	07/12	2ème rencontre conviviale à 17h pour le plaisir de lire, des rencontres, échanges et discussions. 8 personnes ont apprécié cet atelier.

Médiathèque	Ateliers Décorations de Noël	3, 10,14 et 17	Les ateliers pliages des mercredis et samedis ont remporté un petit succès, les enfants participants ont été très assidus et ont fait preuve de beaucoup de concentration pour le pliage de plus d'une centaine de pages.
Ecole	Cross des Lutins	12/12	Les élèves du RPI s'étaient tous bien entraînés en prévision du "cross des lutins". Le froid s'est invité, les 102 petits lutins ont tous mis de l'entrain pour arriver au bout de leur challenge. Très belle matinée

2) Manifestations à venir

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Médiathèque	Rencontre et dédicaces	17/12	A la Médiathèque accueil d'Anita Warmel pour son 2ème livre " l'oreille du chaudron, la fête de Port d'Envaux". Récit d'un voyage dans les années 80.
S'port d'Envaux	Finale de la coupe du monde	18/12	Sur grand écran à 16h
Médiathèque	On se raconte des histoires de Noël	21/12	2 séances 11h et 15h30
Ronde des Pierreux	Assemblée Générale	8/01	Salle de Musique 11 h
Ecole	Inscriptions pour la rentrée de sept 2023	9 au 31/01	Des enfants nés en 2020
Panloy	Soirée hantée	22/01	
Ecole	Journée sportive	27/01	Salle Polyvalente

La Médiathèque propose des moments de convivialité et de partage en mettant à votre disposition des jeux de société. Ces ateliers sont ouverts à tous aux jours et heures d'ouverture de la Médiathèque. (Enfants et adultes).

3) Compte-rendu de la commission des fêtes du 14 décembre

Lors de cette réunion qui a rassemblé 16 personnes, chacun(e) des participants a pu se présenter et évoquer les motivations qui le poussaient à rejoindre la nouvelle association dont la vocation sera d'organiser les animations de façon pérenne au sein de notre Commune à l'exception de celles déjà organisées par les autres associations.

Les sujets ci-après ont été abordés :

- La création de l'association avec Les différentes étapes,
- Le concert du samedi 22 juillet,
- Le budget à mettre en place,
- La date de la prochaine réunion,
Le 11 janvier à 18h30 (salle de réunion de la Mairie).

VIII. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 27 Janvier 2023 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

BARREAUD

MOREAU

GUIBERTEAU

BOURRIER

BORDET

NEVEUR

GUILLOT

WALLON-PELLO

BURY

REINACHTER

GOUINEAU